

Recruter un apprenti



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace / GIP FCIP Alsace / CFA académique (<https://www.gip-fcip-alsace.fr>)

Recruter un apprenti

Vous souhaitez recruter en apprentissage ? Former vos futurs collaborateurs qualifiés ?

Depuis septembre 2020, les 15 CFA publics de l'académie de Strasbourg sont regroupés pour former le [CFA académique](#). Ce sont les Unités de Formation par Apprentissage (UFA) du CFA académique. Plus de 200 diplômes, titres et certificats sont proposés en apprentissage du CAP au BTS.

Recruter un apprenti offre de nombreux avantages pour une entreprise. En effet, l'[apprentissage](#) va permettre de former des jeunes à ses méthodes de travail, sa culture d'entreprise et de disposer de futurs collaborateurs qualifiés.

Vous avez un projet de formation en apprentissage ? Contactez nos [chargés de développement de l'apprentissage](#) !

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail de type particulier** conclu entre un jeune et une entreprise. Il prévoit des périodes de formation. L'apprenti partage son temps de formation entre l'entreprise et l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA), le rythme d'alternance étant adapté au métier et au diplôme préparé.

Le contrat d'apprentissage **s'adresse aux jeunes de 15 à 29 ans révolus** (dérogations possibles pour les - de 15 ans et + de 30 ans).

L'apprenti est **salarié de l'entreprise**. Il bénéficie des **mêmes droits et a les mêmes obligations que les autres salariés** (salaire, congés payés, protection sociale...). Il perçoit une rémunération, calculée en fonction de son âge et de son avancement dans le cycle de formation.

En entreprise, l'apprenti est **encadré par un maître d'apprentissage** justifiant d'une expérience professionnelle, d'un niveau d'études et de compétences pédagogiques.

Le contrat d'apprentissage prévoit une **période d'essai** de 45 jours, consécutifs ou non, de présence en entreprise.

Quels employeurs ?

- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales
- Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs)

Pour en savoir plus, [téléchargez notre guide "Je recrute un apprenti "](#)

Les avantages de l'apprentissage

Recruter un apprenti présente de **nombreux avantages** :

- Former un futur collaborateur, rapidement autonome, aux méthodes de travail de votre entreprise
- Préparer l'avenir et la transmission des savoirs
- Obtenir une aide opérationnelle
- Bénéficier d'un regard neuf et d'un apport de nouvelles connaissances
- Obtenir des avantages financiers

L'aide exceptionnelle au recrutement d'un apprenti

L'aide exceptionnelle au recrutement d'un apprenti est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Quel est le montant ?

- 5000 euros quand une entreprise recrute un mineur
- 8000 euros pour un apprenti majeur

[Cliquez ICI pour en savoir plus sur l'aide exceptionnelle](#)

Un accompagnement au recrutement

Nos chargés de développement de l'apprentissage accompagnent les entreprises dans leurs recrutements d'apprentis. Ils aident les entreprises à cibler leurs recherches et trouver la formation adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, ils mettent en relation les recruteurs avec des candidats à l'apprentissage.

[Contactez l'UFA la plus proche de votre entreprise](#)